

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/047

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Date de la Convocation

11/07/23

Date d'Affichage

25/07/23

Objet de la Délibération

Modification du tableau des emplois

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, MEYER, RECH, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. SARICA,

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

Mme VITRICE procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme TRIAES

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois de la commune à compter du 1^{er} août 2023.

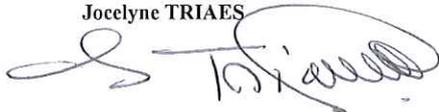
Entendu ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de modifier le tableau des emplois et de créer les emplois permanents suivants :

Grade	Nombre de postes	Durée de travail hebdomadaire
Chef de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	1	35h
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	35h
Adjoint technique	1	28h

- dit que l'emploi d'adjoint technique pourra être pourvu par un agent contractuel.

Le secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

M. le Maire,
Christophe Tountevich

